

NOM :

PIT

Prénoms :

Uncle

Numéro matricule :

0567 1969 EV

Spécialité :

BETecteur

Grade :

BE Q12 QY1

LIVRET D'HABILLEMENT

AFFECTATIONS

UNITÉS	Compagnie	Numéro de case du rôle
S. M. HOURTIN	121	
Jeune Armée	5 ^e	2609
ÉCOLE D.E.T.		

Numéro du titre

262421

(Ici, éventuellement, suite des affectations)

UNITÉS	Compagnie	Numéro de case du rôle

Paragraphe 4.3 de l'Instruction 460 M./Cma 3
du 1^{er} septembre 1962 (B. O., page 2799)

1

MARINE NATIONALE

LIVRET D'HABILLEMENT



SOMMAIRE

	Page.
NOM, grade, affectation →	couverture
Tableau des effets et leurs tailles →	2
<u>Comment prendre les mesures</u> →	6
TAILLES À DÉLIVRER au titulaire du livret →	7
<u>Délivrances</u> et <u>Inventaires</u> →	8
Délivrances spéciales →	20
Visa et appréciations des Capitaines de Compagnie et du Commissaire →	22
Extraits des <u>P.-V. d'habillement</u> →	25

TABLEAU DES EFFETS ET LEURS TAILLES

BONNET

Les numéros (de 52 à 62) correspondent au tour de tête (pris à l'endroit le plus saillant).

PALETOT DE DRAP

Grosueur sous les bras (sur tricot rayé)	Taille de l'homme chaussé			
	Jusqu'à 160	161 à 170	171 à 180	au-dessus de 180
au-dessous de 90	73/ 88	76/ 88	79/ 88	82/ 88
91 à 94	73/ 92	76/ 92	79/ 92	82/ 92
95 à 98	73/ 96	76/ 96	79/ 96	82/ 96
99 à 102	73/100	76/100	79/100	82/100
103 à 106	73/104	76/104	79/104	82/104
107 à 110	73/108	76/108	79/108	82/108
au-dessus de 110	73/112	76/112	79/112	82/112

VAREUSE

molleton
ou toile

Grosueur sous les bras (sur tricot rayé)	Taille de l'homme chaussé		
	151 à 160	161 à 170	171 à 180
85 à 88	C 6	B 6	A 6
89 à 92	C 5	B 5	A 5
93 à 96	C 4	B 4	A 4
97 à 100	C 3	B 3	A 3
101 à 104	C 2	B 2	A 2
105 à 108	C 1	B 1	A 1

COL AMOVIBLE

Taille unique (largeur dans le dos : 39 cm)

TABLEAU
DES
EFFETS
ET
LEURS
TAILLES

PANTALON A PONT

drap et toile

Grosueur de ceinture (sur le pantalon)	Longueur d'entre-jambes (de la fourche au talon moins 2 centimètres)					
	69 à 71	72 à 74	75 à 77	78 à 80	81 à 83	84 à 86
84	F 4	E 4	D 4	C 4	B 4	A 4
90	F 3	E 3	D 3	C 3	B 3	A 3
96	F 2	E 2	D 2	C 2	B 2	A 2
102	F 1	E 1	D 1	C 1	B 1	A 1

Nota. — Lorsque les dimensions de l'homme ne correspondent pas au tableau, adopter une longueur d'entre-jambes supérieure que l'on ajuste ensuite à la taille de l'homme.

TRICOT RAYÉ

Grosueur sous les bras (sur tricot rayé)	Taille de l'effet
Jusqu'à 88	84
89 à 96	92
97 à 104	100
105 et au-dessus	115

CHEMISETTE

blanche ou gris-bleu

Jusqu'à 95	73/ 92
96 à 104	76/100
105 et au-dessus	79/108

JERSEY

Jusqu'à 96	92
97 à 104	100
105 et au-dessus	108

TAILLES
DES
EFFETS
DU
TITU-
LAIRE
DU
LIVRET

Tour de ceinture sur le pantalon

SHORT

75	76 à 80	81 à 85	86 à 90	91 à 95	96 à 100
6	5	4	3	2	1

FLOTTANT

68	69 à 76	77 à 84	85 à 92	93 à 100	Au-dessus
34	38	42	46	50	54

SLIP

Au-dessous de 84	85 à 92	93 à 100	Au-dessus
80	88	96	104

CALEÇON DE BAIN

75 à 80	81 à 85	86 à 90	Au-dessus
80	85	90	95

CEINTURE CUIR

	82	83 à 93	94 à 104	105 à 115
	1	2	3	4
	= 90 cm	= 100 cm	= 112 cm	= 125 cm

CEINTURE TEXTILE

	82	83 à 93	94 à 115
	1	2	4
	= 100 cm	= 115 cm	= 130 cm

Nota : Les ceintures textiles sont plus longues que les ceintures en cuir pour tenir compte du retrait au lavage.

CHAUSSURES,

Sandaes,
Espadrilles

Se référer aux pointures commerciales. Les chaussures, sandales et espadrilles doivent *toujours* être essayées par les intéressés.

CHAUSSETTES-BAS
(laine ou coton)

Pointure des chaussures	Effets à délivrer	
	Fil de marque	Repère
38-39	jaune	H 1
40-41	rouge	H 2
42-43	violet	H 3
44-45	vert	H 4
46-47	jaune	H 5

CHAUSSETTES
(mousse synthétique)

Pointure des chaussures	Effets à délivrer	
	Fil de marque	Repère
36 à 39	rouge	H 0-H 1
40 à 43	violet	H 2-H 3
44 à 47	vert	H 4-H 5

TOQUE DE CUISINIER

Les numéros (de 54 à 60) correspondent au tour de tête (pris à l'endroit le plus saillant).

VESTE DE CUISINIER

Grosueur sous les bras (sur tricot rayé)	Taille de l'homme		
	jusqu'à l m 70	l m 71 à l m 76	au-dessus de l m 77
92	66/92	69/92	72/92
93 à 100	66/100	69/100	72/100
101 à 108	66/108	69/108	72/108

VESTE DE TRAVAIL
MODÈLE AÉRONAUTIQUE

Grosueur sous les bras (sur tricot rayé)	Taille de l'homme	
	moins de l m 70	plus de l m 70
Au-dessous de 90 ...	70/88	76/88
91 à 94	70/92	76/92
95 à 98	70/96	76/96
99 à 102	70/100	76/100
103 à 106	70/104	76/104
107 à 110	70/108	76/108
Au-dessus de 110...	70/112	76/112

PANTALON DE TRAVAIL
MODÈLE AÉRONAUTIQUE

Tour de ceinture (sur le pantalon)	Longueur d'entre-jambes (de la fourche au talon moins 2 centimètres)		
	moins de 76 cm	de 76 à 80 cm	au-dessus de 80 cm
80	76/80	80/80	84/80
88	76/88	80/88	84/88
96	76/96	80/96	84/96
104	76/104	80/104	84/104
112	76/112	80/112	84/112

TABLEAU
DES
EFFETS
ET
LEURS
TAILLES

TAILLES
DES
EFFETS
DU
TITU-
LAIRE
DU
LIVRET

COMMENT PRENDRE LES MESURES

- A - Tour de tête (pris à l'endroit le plus saillant).
 B - Taille de l'homme chaussé (sous la toise).
 C - Grosseur sous le bras (sur le tricot rayé).
 D - Grosseur de ceinture (sur le pantalon).
 E - Longueur d'entre-jambes (moins 2 cm).

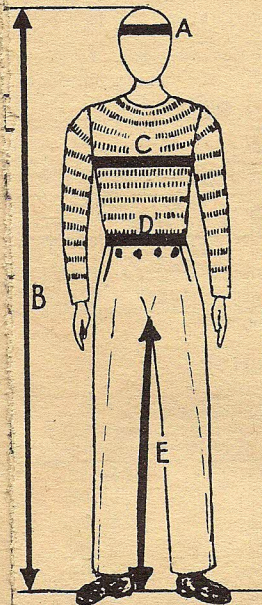


TABLEAU
DES
EFFETS
ET
LEURS
TAILLES

Unité ou bâtiment	C.F.M. Hourtin		
Dates	30 1 67		
A	57		
B	171		
C	94		
D	76		
E	77		
Signature	<i>[Signature]</i>		

Nota. — Les renseignements figurant au tableau ci-dessus sont enregistrés d'abord à l'incorporation, puis modifiés à l'occasion des vérifications périodiques.

Ils doivent être soigneusement pris.

Ils servent de base pour déterminer (pages 2 à 5) les effets à délivrer (et à inscrire ci-contre, page 7).

TAILLES À DÉLIVRER
au titulaire du livret

Unités	C.F.M. Hourtin			
Dates	30 1 67			
Effets (liste alphabétique)				
Bonnet	57			
Caleçon de bain . .				
Ceinture en cuir . .	1			
Ceinture textile . .				
Chaussettes laine coton				
Chaussettes mousse synthét.				
Chaussures	42			
Chemisette	C			
Culotte E. P. dite « Flottant »				
Jersey	100			
Pantalon	D4			
Pantalon travail aéro				
Sandaes cuir				
Short	40			
Slip	80			
Toque de cuisinier.				
Tricot rayé	100			
Vareuse	B4			
Veste de cuisinier.	D			
Veste de travail aéro				
	CABAN 76-88			

TAILLES
DES
EFFETS
DU
TITU-
LAIRE
DU
LIVRET

Nota. — Les renseignements figurant ci-dessus sont enregistrés d'abord à l'incorporation, puis modifiés éventuellement à l'occasion des vérifications périodiques.

DÉLIVRANCES

N° repère (à inscrire p. 22-23)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
DATES	50 1 67	33 3 67	4 12 70									
EFFETS												
Paletot (caban).	1											
Vareuse molleton.	2											
Vareuse t. blanc.	0											
Veste de cuisinier	0											
Vareuse gris-bleu	2	1	1									
Veste travail aéro	0											
Pantalon drap..	2											
Pant. t. blanche.	2											
Pant. gris-bleu..	3	1	1									
Pant. travail aéro	0											
Short gris-bleu..	0											
Short t. blanche.	0											
Col amovible ...	2	1										
Cravate lasting.	1											
Chemis ^{tte} blanc ^{te}	0											
Chemis ^{tte} gris-bl.	3											
Slip.....	3											
Caleçon.....	0											
Culotte E.-P....	1											
Serviette toil ^{tte}	3											
Mouchoir.....	3											
Pyjama.....	0											
Tricot rayé....	2	1										

INVENTAIRES

25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
30 1 67	23 2 67	14 3 67	51 3 67	2 3 67	F 67	25 7 67	15 2 68	8 4 69	28 5 71		
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
2	2	2	2	1	2	2	2	2	2		
0	0	0			1	1	1	1	1		
0	0	0									
2	2	2	4	4	4	4	4	4	4		
0	0	0							0		
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
3	3	3	4	4	3	3	3	3	3		
0	0	0									
0	0	0					2	2	2		
0	0	0						1	1		
2	2	2	3	3	3	3	3	3	3		
1	1	2	1	1	1	1	1	1	1		
0	0	0			2	2	2	2	2		
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
0	0	0				0	0	0	0		
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
0	0	0				0	0	0	0		
2	2	2	3	3	3	3	3	3	3		

À reporter
p. 22-23

NOTA

Inscrire
pages 22-23
les
appréciations
et mentions
diverses.

N° repère (à inscrire p. 22-23)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
DATES	30 1/67	23 3/67	4 12/70										30 1/67	23 2/67	14 3/67	23 3/67	8 5/67	5 7/67	25 2/67	15 2/67	2 4/67	28 5/67		
EFFETS																								
Jersey.....	2												2	2	2	2	2	2	2	2	1	1		
Gilet de corps..	0												0	0	0			0	0	0	0	0		
Caleçon de bain.	0												0	0	0			0	0	0	0	0		
Bas blancs.....	0												0	0	0			0	0	1	1	1		
Chausst ^{es} noires laine-coton..	2												2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Chausst ^{es} mousse synthétique..	2												2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Chaussures tige.	0												0	0	0							1	1	
Souliers bas noirs	2	1	2										2	2	2	3	3	3	3	2	2	2		
Sanda ^{les} néoprène	0												0	0	0						0	0		
Sanda ^{les} cuir...	0												0	0	0					1	1	1		
Espadrilles.....	1												1	1	1	1	1	1	0	0	0	0		
Gants cuir fauve.	0												0	0	0						0	0		
Bonnet.....	2		1										2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	
Coiffe blanche..	2												2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Calot gris-bleu..	0												0	0	0						1	0		
Toque de cuisini- er.....	0												0	0	0						0	0		
Ceinture cuir...	1												1	1	1	1	1	4	1	1	1	1		
Ceinture flanelle.	0												0	0	0						0	0		
Ceinture textile.	0												0	0	0			4	1	1	1	1		
Cache-nez bleu..	1												1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		

À reporter
p. 22-23

NOTA

Inscrire
pages 22-23
les
appréciations
et mentions
diverses.

DÉLIVRANCES

N° repère (à inscrire p. 22-23)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
DATES	30 1 67	23 3 67										
EFFETS												
Mant. imperm..	0											
Ruban légendé..	2											
Assiette	0											
Cuiller	0											
Fourchette	0											
Couteau.....	0											
Tasse	1											
Poignée sac....	1											
Plaque identité..	1											
Chainette	1											
Plaque marquage.	1											
Peigne.....	0											
Brosse à dents..	0											
Brosse à habits..	1											
Brosse à laver..	1											
Brosse à chaus ^{ses} .	1											
<i>Manteaux</i>	1											
Cintre à habits..	2											
Musette	0											
Sac de marin...	1											
Valise équipage..	1											
Cadenas à mole ^{ttés}	1											

INVENTAIRES

25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
30	23	14	23	2	5	25	15	3	28		
1	2	3	3	5	5	7	2	4	5		
67	67	67	67	67	67	67	68	69	71		
0	0	0						0	0		
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
0	0	0						0	0		
0	0	0						-	-		
0	0	0						-	-		
0	0	0						-	-		
1	1	1	1	1	1	1	2	1	1		
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
1	1	1	1	1	1	1	2	1	1		
0	0	0						-	-		
0	0	0						-	-		
1	1	1	1	0	0	2	1	1	1		
1	1	1	1	1	1	0	0	1	1		
1	1	1	1	1	1	0	0	1	1		
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
0	0	0					0	0	0		
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		

A reporter
p. 22-23

NOTA

Inscrire
pages 22-23
les
appréciations
et mentions
diverses.

AUTRES DÉLIVRANCES

N° repère														
DATES														
EFFETS ou articles														

DÉLIVRANCES PÉRIODIQUES DE **TABAC**

1967

1	DATES	Bâtiments ou Services	Certification de la réparation par Capitaine de Comp ^{ie}
2	X		
3	X		

INVENTAIRES

N° repère														
DATES														
EFFETS ou articles														

RÉPARATIONS CHAUSSURES (ressemelages gratuits)

DATES	Bâtiments ou Services	Certification de la réparation par Capitaine de Comp ^{ie}
Année :		
19		
19		
19		
19		

22

VISAS DES CAPITAINES DE COMPAGNIE ET COMMISSAIRES

Nu- méro repère (4)	Dates	Bâtiment ou Unité	Opérations (1)	Appréciations (2)	Visa (3)	
					Capit ^{no} de C ^{ie}	Commis- saire
1	30/1/67	Hourath C.F.M.	DA		10	
25	" "		IA			
26	23/2/67		IS	B.		
27	16/2/67		ID		11	
28	23/3/67	GEDET	IA			
29	23/3/67	"	D		12	
29	9/5/67	"	IS	B		
30	5/2/67	"	ID		13	
31	25/7/67	J.A.	IA			
32	15/2/68	J.A.	IA		14	
33	3/4/67	"	inventaire			
34	28/5/71	GE DET	ID.		15	

(1) D (délivrance), I (inventaire), A (à l'arrivée), D (avant débarquement).
 (Exemple : DA, IA, ID...)
 (2) T B (très bien), B (bien), A B (assez bien), P (passable), M (médiocre).
 (3) Chaque opération de délivrance ou d'inventaire doit être enregistrée sur ce tableau avec le visa du Capitaine de Compagnie et, pour les délivrances, du Commissaire.
 (4) Numéro de la délivrance ou de l'inventaire (figurant sur ce carnet).

23

VISAS DES CAPITAINES DE COMPAGNIE ET COMMISSAIRES

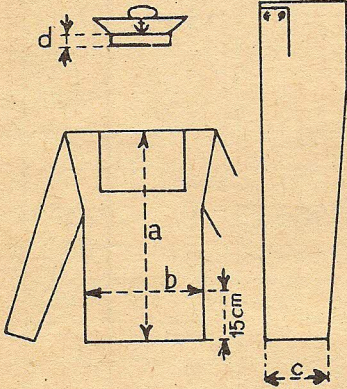
Nu- méro repère (4)	Dates	Bâtiment ou Unité	Opérations (1)	Appréciations (2)	Visa (3)	
					Capit ^{no} de C ^{ie}	Commis- saire

(1) D (délivrance), I (inventaire), A (à l'arrivée), D (avant débarquement).
 (Exemple : DA, IA, ID...)
 (2) T B (très bien), B (bien), A B (assez bien), P (passable), M (médiocre).
 (3) Chaque opération de délivrance ou d'inventaire doit être enregistrée sur ce tableau avec le visa du Capitaine de Compagnie et, pour les délivrances, du Commissaire.
 (4) Numéro de la délivrance ou de l'inventaire (figurant sur ce carnet).

L'assortiment des types et des subdivisions de types doit permettre un habillement satisfaisant si les mesures de l'homme - et les tailles et pointures correspondantes - ont été soigneusement prises et inscrites au livret, et si elles ont été vérifiées périodiquement.

Lors des délivrances, un temps suffisant doit permettre à l'homme de revêtir et d'essayer les effets délivrés.

Si, malgré cela, un homme paraît mal habillé, le Capitaine de Compagnie doit examiner homme et vêtements et selon les résultats constatés, soit faire rectifier le livret et délivrer un vêtement approprié, soit indiquer au tailleur de l'Unité les retouches à exécuter. Mention de ces retouches devra être portée au présent livret (ci-dessous).



a - Longueur de vareuse.

b - Largeur de vareuse (prise à 15 cm du bas).

c - Largeur du bas de pantalon (à plat).

Pour le caban, prendre la largeur «b» à 35 cm du bas.

Dimensions	Complet n° 1	Complet n° 2	Paletot de drap	Les mesures ci-contre ont été prises au départ de
a	71	71	74	
b	47	47	52	
c	26	26		
d	4,5	4,5		

Fait à C.F.M., le 14.3.67.

Hourtin
Le Capitaine de Compagnie,
(Signature)

CC. HARVOYER

Coller ici les extraits des P.-V.